

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

AA/MG



2016

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 8 MARS 2016**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Christian HENON, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures à l'Amphithéâtre de THYEZ, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par le Président, portant sur les événements malheureux et heureux qui ont marqué la vie de notre syndicat, depuis la dernière séance du Comité syndical.

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 1^{er} décembre 2015.
- 2° - Fixé à quatre, le nombre des Vice-Présidents de notre syndicat, afin d'améliorer la représentativité de tous les territoires au sein de l'Exécutif (Délibération n° 2016-01).
- 3° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2015, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2016-02).
- 4° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2015, portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2015, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 190 542,56 euros (Délibération n° 2016-03).
- 5° - Décidé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2015, à hauteur de 64 730,78 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent reporté (Délibération n° 2016-04).
- 6° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2016, portant sur le budget principal, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n°2016-05).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 7° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2015, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2016-06).

- 8° - **Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2015, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2015, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 125 295,48 euros (Délibération n° 2016-07).**
- 9° - **Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2015, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, à hauteur de 625 274,22 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent reporté (Délibération n°2016-08).**
- 10° - **Donné son accord au refinancement de l'emprunt initial réalisé par notre syndicat, d'un prêt de 253 000 euros, afin de financer, pour partie, la contribution due par la commune de MIEUSSY à notre syndicat, destinée à financer les travaux de réduction des eaux claires parasites devant être réalisés sur les réseaux d'assainissement des collectivités déjà raccordées à la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER (Délibération n° 2016-09).**
- 11° - **Débatu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2016-10).**

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

- 12° - **Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2015, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2016-11).**
- 13° - **Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2015, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2015, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 623 257,47 euros (Délibération n° 2016-12).**
- 14° - **Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2015 portant sur le budget annexe traitement des déchets, à hauteur de 162 086,94 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent reporté (Délibération n° 2016-13).**
- 15° - **Accepté la réalisation des mesures de surveillance et études prescrite dans l'arrêté préfectoral n° PAIC-2015-0066 (Délibération n° 2016-14).**
- 16° - **Débatu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2016-15).**

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 11 mars 2016

Le Président,

Gilbert CATALA.